

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS139

présenté par
Mme Huillier, rapporteure

ARTICLE 45

À l'alinéa 22, après le mot :

« autorisation »

insérer les mots :

« relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.